

est autorisé à signer un marché pour la fourniture de 50.000 litres de gasoil destinés au service des bateaux.

Il est alors 1 heure 15 minutes du matin et le Conseil décide de continuer à siéger le lundi 5 décembre à 20 heures.

Au début de cette séance, M. Prout, fera un exposé sur l'ensemble du programme d'assainissement, exposé à la suite duquel MM. les Conseillers pourront lui demander des explications sur tel ou tel point, qui leur semblera obscur.

Ensuite, M. Danilo, Ingénieur T.P.E. commentera également l'avant projet de viabilité de notre futur centre administratif et commercial du château de Pezé: Travaux qui seront exécutés sous la Direction du Service ordinaire des Ponts et Chaussées.

Reprise de la Séance  
du  
Conseil Municipal au 5 Décembre 1955

(Continuation de l'Ordre du Jour du 3 Décembre 1955, non épuisé)

Étaient présents: M. Bénégat, maire

MM. Docteur Collet et Merrand, Adjoint

MM. Babin, Barbo, Birou, Boutin Cassard, Dupont, Garreau, Guillard, Lubert, Marchais, Massieu, Marot, Morneau, Ollivier, Patroy, Pennaneac'h, Plancher, Quirion, Redor et Bessier.

Absents excusés mais ayant donné procuration pour voter en leur nom: M<sup>me</sup> Gendroy, MM. Glajean, Yean et Pariche.

Le maire ouvre la séance à 20 heures 30 et comme il s'agit de la continuation de l'ordre du jour de la séance du 3 décembre 1955, M. Bessier est maintenu à l'unanimité comme secrétaire de séance.

- 26 - Ravalement des 4 façades de l'immeuble communal de la Carterie.

Un appel d'offres lancé parmi plusieurs entreprises de maçonnerie de la ville a fait ressortir l'offre de l'Entreprise Michel Sana de Brestemoult, comme la plus avantageuse.

M. Merrand donne des explications sur l'entretien du patrimoine communal.



Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise l'Administration à traiter avec l'entreprise Michel Sana pour le ravalement des 4 façades de l'immeuble communal de la Carterie, au prix de 357.370 francs.

### - 27 - Obligation de poser des dalles et des gouttières aux immeubles bordant la voie publique.

M. Merrand demande à M. Boutin des explications complémentaires en ce qui concerne les déprédations causées aux trottoirs.

M. Boutin déclare qu'effectivement des déprédations sont occasionnées aux trottoirs, par les eaux de pluie qui tombent directement des toits.

Il se demande si ces propriétaires ne pourraient pas être obligés de payer une redevance.

M. Biroy estime qu'il y a intérêt pour les trottoirs et pour les propriétés, que les eaux de pluie soient réceptionnées dans des dalles et conduits, aux bordures des trottoirs, pour éviter le ruissellement continu sur l'aire des trottoirs.

M. Merrand fait remarquer que beaucoup de maisons de la Commune n'ont pas encore de gouttières et que les eaux de pluie tombent directement des toits sur le trottoir. A son avis, il y aurait intérêt à ce qu'un avis soit publié dans la presse, pour éviter les propriétaires à munir leur immeuble bordant la voie publique de dalles avec descentes d'eau.

M. Gilive fait remarquer que la Commune devrait donner le bon exemple, car l'immeuble communal de Cretemoult est également dépourvu de gouttières.

M. Babin en profite pour signaler que dans la rue Alsace-Lorraine, près du café-bar "Sille de Vertou" des pierres menacent de tomber sur la voie publique.

Le service technique de la Mairie verra la question sur place.

Après discussion, il est décidé qu'un avis sera adressé aux propriétaires pour que des dalles soient posées à leurs toitures avec des descentes d'eau, là où existent des trottoirs et ceci dans l'intérêt des immeubles et de l'aire des trottoirs.

### - 28 - Examen et approbation des Comptes Administratifs 1954:

#### a) Compte administratif du Bureau d'Aide sociale:

Compte tenu de l'avis favorable émis par la Commission des Finances, ce compte est accepté par tous les Conseillers, sauf une abstention: celle de M. Boutin.

Il se présente comme suit:



- Recettes totales .....	1.040.189 francs
- Dépenses totales .....	1.123.610
	<hr/>
- Excédent de dépenses :	83.421

Compte tenu des reliquats, c'est-à-dire de l'encaisse des années précédentes se montant à 257.651 francs, il reste un excédent définitif de l'exercice 1954 de francs : 174.230.

b) Compte administratif du service des Bateaux :

La aussi, la Commission des Finances a donné, à l'unanimité, un avis favorable pour son approbation.

Le Conseil, après en avoir délibéré, l'adopte à l'unanimité comme suit :

- Recettes totales .....	13.475.208 francs
- Dépenses totales .....	14.610.014
	<hr/>
- D'où un déficit pour 1954 de :	1.134.806

Compte tenu du fait que l'excédent en caisse des années antérieures se montait à 1.942.082 francs, le déficit ci-dessus est résorbé et il reste un crédit disponible (excédent de recettes) de 807.276 francs, qui sera reporté au budget additionnel 1955.

c) Compte administratif de la Ville de Rezé :

Le maire donne connaissance de toutes les recettes et de toutes les dépenses, réalisées au cours de l'exercice 1954, avant de se retirer pour passer la présidence à M. Marchais, le plus ancien des Conseillers.

M. Boutin demande à ce que les présidents des groupes politiques représentés au Conseil municipal reçoivent un tableau des emprunts contractés par la Ville et non encore remboursés.

Le Conseil unanime accepte cette proposition.

Le maire se retire et M. Marchais demande aux Conseillers s'ils ont des observations à présenter.

M. Boutin déclare qu'il votera contre l'approbation de ce compte administratif, car il a déjà voté, en son temps, contre certaines dépenses qui y figurent.

Certains travaux n'ont pas obtenu l'approbation préalable du Conseil. La réfection de la rue Alsace-Lorraine a coûté au budget de la Ville, à cause de l'obstination du maire, 5 millions de francs.

De plus, le nombre des centimes additionnels a été trop élevé, du fait que certaines taxes n'ont pas été portées par le Conseil municipal à leur taux



maximum.

Ce compte, toujours selon les dires de M. Boutin relate également des dépenses de personnel qui ne peuvent recevoir son agrément.

M. Boutin a donc beaucoup de raisons pour voter contre le compte administratif proprement dit, ce qui n'est, malgré tout, pas un vote contre la gestion du maire.

Le docteur Collet fait remarquer que toutes les dépenses du compte administratif ont été votées, soit à l'unanimité, soit au moins par une majorité.

M. Plancher déclare que, dans l'ensemble, il approuve les arguments exposés par M. Boutin et que, de ce fait, il votera également contre l'approbation du compte.

M. Marchais déclare alors qu'il votera également et personnellement contre, à cause des travaux de la rue Alsace-Lorraine qui ont coûté plus de 5 millions à la ville, du fait qu'à l'époque, le maire n'a pas cru devoir accepter la subvention proposée par l'Etat.

M. Boutin constate encore que l'exercice présente un excédent de dépenses de plus de 3 millions  $\frac{1}{2}$ .

M. Marot déclare que M. Pariche et lui-même s'abstiendront pour le crédit affecté aux enfants des écoles privées, sous cette réserve il votera pour l'approbation du compte.

Finalement, il est passé au vote qui donne les résultats suivants :

" Il y a 11 voix contre et 16 voix pour.

Le résultat final est donc le suivant :

- Total général des recettes.....	223.030.597 francs
- Total général des dépenses....	226.825.723
}	
- D'où un excédent de dépenses de...	3.795.126

Comme l'encaisse, c'est-à-dire l'excédent des années précédentes se monte à 42.719.876 francs, il reste à la clôture finale de l'exercice 1954, une encaisse, c'est-à-dire un actif de 38.924.750 francs.

Le maire ayant repris sa place de président et les résultats du vote lui ayant été communiqués, il a demandé l'inscription des noms des conseillers ayant voté contre.

En conséquence ont voté contre :

" Les 5 communistes, c'est-à-dire : MM. Babin, Biron, Garreau, Guillard et Lubert.

" Les 5 socialistes, c'est-à-dire : MM. Boutin, Manieu, Olive, Pennaneac'h et <sup>Plancher.</sup>

" 1 Radical-socialiste : M. Marchais.

- 29 - Vote des budgets additionnels 1955.

a) Budget additionnel du Bureau d'Action Sociale :

Ce budget est voté par 26 voix pour et une abstention. Il s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 5.724.230 francs.

b) Budget additionnel du service des Bateaux :

Ce budget est adopté à l'unanimité et s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 898.612 francs.

c) Budget additionnel du service vicinal :

Ce dernier est voté par 26 voix pour et 1 contre : celle de M. Boutin. Ce budget s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 2.636.200 frs.

d) Budget additionnel de la Ville de Rezé :

Le Conseil municipal examine tous les articles des recettes et des dépenses.

M. Marchais, Marot, Pariche, Pennaneac'h et Plancher sont contre l'inscription du crédit de 42.000 francs pour les garderies de St Paul ayant reçu des enfants des écoles publiques.

M. Boutin est également contre l'inscription de ce crédit et de plus, motive son hostilité par l'exécution de certains travaux pour lesquels il a été contre.

Finalement, ce budget additionnel mis aux voix donne les résultats suivants : 19 voix pour et 8 voix contre.

Le Maire ayant demandé l'inscription des noms des Conseillers ayant voté contre, les 8 voix contre sont les suivantes :

"M. Babin, Biroy, Garreau, Guillard, Lubert et M. Boutin, Massieu et Collin".

- 30 - Modification des diverses commissions municipales.

A la demande de M. Guillard, les Commissions ont été modifiées et c'est ainsi que la Commission des Travaux reçoit comme membres : M. Guillard et Lubert, la Commission des Finances : M. Babin et Biroy, la Commission du Personnel : M. Biroy et Lubert, la Commission des Fêtes : M. Garreau et Guillard, la Commission de l'Instruction publique : M. Garreau et Guillard.

- 31 - Questions diverses soumises par M. M. les Conseillers municipaux.

a) Questions posées par M. Biroy



b) Questions posées par M. Blancher

- A. Questions posées par M. Biron.

M. Biron a fait parvenir une demande de questions diverses comprenant les points suivants :

1°) - Rectification provisoire et éclairage du chemin partant de la Blordière et allant à l'école de l'Guiche-Dinier.

Le maire répond que les travaux de remise en état de ce chemin sont en cours d'exécution.

2°) - Installation d'un portail roulant sur la terrasse de l'immeuble Le Corbusier, face sud.

Le maire fait savoir que cette question est à l'étude et qu'il faut l'accord de l'architecte.

3°) - Installation d'une boîte à lettres à la mortinière.

Le maire est d'accord avec cette proposition et le Conseil la ratifie.

4°) - Signalisation de certains carrefours tels que le chêne gala, le châtelier.

M. Barbo signale également les passages cloutés du nouveau boulevard. Il y aurait intérêt à signaler ces passages dangereux aux piétons.

Les Ponts et Chaussées vont être invités à examiner la question.

5°) - Dénomination d'une rue "Jean Rigollet".

Le maire estime que l'intéressé n'a aucune attache avec Rezé et de ce fait il est contre la proposition.

Le vote émis donne 5 voix pour, 8 abstentions et 14 voix contre.

6°) - Intervention auprès des P.T.T. pour installer le bureau de poste dans Le Corbusier.

Le maire fait savoir que l'Administration des P.T.T. vient de donner son agrément pour la désignation de la gérante et que cette dernière, après avoir fait un court stage au bureau des P.T.T. de Pont-Rousseau, va entrer prochainement en fonctions.

7°) - Renouvellement de la demande de création d'un marché à Pont-Rousseau le mardi.

Le maire estime que cette proposition n'est pas intéressante. Au contraire, il préconise plutôt la création d'un 2<sup>ème</sup> marché à Rezé-bourg.

M. Boutin fait remarquer qu'autrefois des essais ont été faits à Rezé-bourg et à Brestemoult et cela sans succès.

De plus, M. Boutin conseille de voir le Syndicat des Forains.

M. Le maire rend compte qu'il fait actuellement des démarches pour trouver un terrain, soit en bordure de l'Avenue de Lattre de Tassigny, soit

même aux environs de l'immeuble Le Corbusier, pour la création d'un marché à Rezé. En tout état de causes, il tiendra le Conseil au courant du résultat de ses démarches.

M. Plancher signale alors qu'il connaît un terrain qui pourrait être intéressant pour faire un marché. Il s'agit de la propriété Batur, rue Georges Grille à Rezé-Bourg.

8°) Aubette à Pont-Rousseau.

Le maire reconnaît que cette aubette est utile, mais qu'il faut abandonner le premier projet qui la prévoyait sur la Place Pierre Scimard pour l'installer sur l'avenue de la 4<sup>ème</sup> République, à hauteur de la maison Brossaud.

Le maire fera des démarches pour une autorisation d'implantation et propose qu'un abri léger, genre aubette des trams de Nantes, soit réalisé.

9°) Entretien de la rue des Chevaliers et écoulement des eaux de pluie dans cette rue.

Le maire fait connaître que M. Danilo étudie un projet d'assainissement de cette voie et que ce projet va être prochainement soumis au Conseil municipal.

10°) Installation d'un parking pour voitures sur divers points de la Commune.

M. Babin signale que la place Gendron pourrait être examinée en emplacement de parking.

Cette question sera étudiée plus tard.

B. Questions posées par M. Plancher.

M. Plancher, au nom du groupe socialiste, a également fait parvenir une demande de questions diverses qui traite des points suivants :

1°) Salle Jean Jaurès, cinéma éducateur scolaire.

M. Plancher voudrait connaître le statut de la salle.

M. Boutin demande à ce que des panneaux soient placés aux ouvertures, pour que la salle soit à l'abri de la lumière lors des séances de cinéma.

M. Boutin estime, par ailleurs, qu'il y a intérêt à convoquer les organisateurs pour trouver une solution.

M. Marchais estime que l'atelier peut faire ce petit travail.

Le maire déclare alors que le service technique verra la question sur place.



2°) - Troncs à l'entrée des cimetières de Rezé.

Il est répondu qu'il s'agit de troncs posés à l'entrée des cimetières pour des quêtes en faveur du Souvenir Français, qui entretient les tombes des morts pour la France.

Le Conseil estime alors, qu'à l'avenir, ces troncs ne devront pas être placés à l'intérieur des cimetières, mais devant la porte d'entrée.

3°) - Est-il possible d'installer l'éclairage public rue Guy de Lan, entre la rue Charles Perrault et la rue Séverine?

Après discussion, il y a accord pour que la lampe de la rue Guy de Lan soit déplacée.

4°) Pour quelle raison la clôture ne prend pas complètement le terrain communal de l'Guche-Dinier?

Renseignements pris, il paraît que le terrain communal est bien clos à sa limite, sauf en ce qui concerne une partie bordant le chemin de la Blordière, où l'on a laissé en dehors de la clôture, le terrain nécessaire à la future voie.

5°) - Ordures ménagères = Préparation des pancartes supprimant les dépôts.

Le Conseil décide que les dépôts d'ordure de Bretemoult seront supprimés et que les pancartes interdisant les dépôts seront repeintes.

M. Pennaneac'h demande également à ce que le garde Douillard visite de temps à autre les quais de Bretemoult, pour empêcher les dépôts d'ordures.

6°) - Résultat de l'enquête sur le remblayage du terrain privé de Bretemoult.

M. Olive voudrait connaître le résultat de l'enquête à laquelle le maire devait procéder.

M. Mervand fait l'historique de l'affaire et déclare que le plus grand des travaux de remblayage s'est effectué au profit de la cour de l'école et qu'une partie moins importante de remblai a été donnée au voisin qui avait autorisé la construction d'un mur de soutènement.

M. Boutin estime les explications insuffisantes et pense qu'il y a carence du service technique.

7°) - Aménagement des classes neuves.

Cette opération s'effectuera au fur et à mesure et selon les possibilités financières.

8°) - Délibération municipale sur la création de garderies scolaires du jeudi: subvention pour fonctionnement.

Le maire déclare qu'il est contre l'extension des garderies et, en conséquence, il s'oppose à la création de garderies du jeudi à Pont-Pousseau.

Dans la discussion, certains conseillers demandent alors que cette décision



soit notifiée au président des garderies.

9°) - Fonctionnement de la Commission des Travaux.

M. Plancher explique que, malgré les demandes réitérées du Conseil municipal remontant à plus de 2 ans, la Commission des Travaux n'est que rarement convoquée.

Tout particulièrement en ce qui concerne les travaux dans les écoles et malgré les promesses du Maire, la Commission des Travaux n'est pas invitée à visiter les écoles, avant les décisions concernant les travaux d'entretien. C'est d'ailleurs pour cela que M. Plancher a voté contre le compte administratif.

Le Maire déclare alors qu'il a toujours été d'accord pour que la Commission des Travaux soit régulièrement convoquée et qu'à partir de maintenant, il veut absolument que le service technique tienne compte de la décision du Conseil municipal.

13°) - Plan de modernisation et d'équipement communal.

Compte tenu de l'heure avancée, les autres points de la demande de M. Plancher ne sont pas examinés, sauf le point 13 concernant le plan de modernisation et d'équipement communal qui est discuté.

Le Maire fait connaître le programme d'ensemble du plan quinquennal d'équipement pour les 5 années à venir et qui comprend les travaux suivants:

- Continuation des travaux d'assainissement (tout à l'égout) de la ville
- Nouvel Hôtel des P.T.T. à Pont-Pousseau
- Troisième cimetière
- Constructions scolaires: Centre d'apprentissage - Collège technique mixte - Nouveau groupe scolaire de la Houssais. Eventuellement un groupe scolaire d'enseignement primaire
- Aménagement centre administratif et commercial château de Rezé: Création des voies - Répartition des lots - Viabilité totale " tout à l'égout, eau, gaz, électricité - D'abord des logements d'habitations si possible dans le programme du secteur industrialisé, c'est-à-dire 700 à 800 logements de location à édifier sous le principe H.L.M. - Ensuite d'autres lots de maisons collectives cédées à des groupements - Enfin lotissement communal en vue de la revente de terrains à bâtir - Stade communal - Nouvel Hôtel de Ville groupant tous les services publics de la Cité
- Extension générale de l'éclairage public
- Bains-douches à Pont-Pousseau



- Amélioration des chemins vicinaux et ruraux
- Equipement commercial :
  - a) Création d'un 2<sup>ème</sup> marché hebdomadaire à Rezé
  - b) Constructions de halles pour un marché couvert
- Aménagement d'espaces verts, tout particulièrement en bordure de la Sèvre
- Eventuellement, création d'une station communale de bains de rivière
- Traitement des ordures ménagères

Le maire a même indiqué le tunnel sous la Loire, mais ce projet est en dehors des décisions du Conseil municipal.

Le programme ci-dessus est adopté sans observations de la part du Conseil.

L'ordre du jour de cette deuxième séance étant épuisé, la séance est levée le lendemain mardi 6 décembre 1955 à 1 heure 30

Et ont signé les membres présents :

*(Handwritten signatures of council members, including names like Bénézet, Barbo, etc.)*

### Séance du Conseil Municipal du 4 Février 1956

L'an mil neuf cent cinquante six, le quatre février à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Rezé les Yantes s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Bénézet, maire, suivant convocation faite le vingt-sept janvier mil neuf cent cinquante six et cela conformément à la loi.

### Ordre du Jour :

- |      |     |     |   |
|------|-----|-----|---|
| page | HHH | 1°) | Aliénation d'une parcelle de terrain communal, rue Séverine       |
|      | HHH | 2°) | Contrat entretien pour installation téléphonique de la mairie     |
|      | HHH | 3°) | Transformation éventuelle de l'horloge publique, église St Pierre |